



PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 3 décembre 2013

Madame Julie Dumont
MRC de Bécancour
3689-1, boulevard Bécancour
Bécancour (Québec) G9H 3W7

Objet : Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour
Question complémentaire du 3 décembre 2013 (DQ32, n° 7)

Madame,

La commission d'enquête du BAPE, chargée de l'étude du dossier en référence, vous soumet la question complémentaire suivante dont la réponse est attendue pour le 5 décembre prochain, 17 heures.

Question 7

Vous avez fait parvenir à la commission la correspondance associée à la consultation relative au projet de règlement qui inclut le plan de gestion de la plaine inondable dans les limites du PIPB (DQ14.2 du dossier). Le dernier courriel, celui du 21 août envoyé par Mme Trudel du MDDEFP, inclut ce texte :

À la demande de la MRC de Bécancour, je vous informe que des discussions ont été tenues entre la MRC et la SPIPB au cours de la semaine concernant le plan de gestion. À cet effet, je vous joins le courriel de Mme Julie Dumont de la MRC précisant les demandes de la SPIPB. En résumé, la SPIPB a demandé de retirer sur la cartographie des mesures de compensation les "zones aménagées différées". Seule la zone de conservation au nord du boul. Pierre-Thibault a été conservée. Il est à noter que dans le plan de gestion, il est énoncé à la section 10.1 "La SPIPB est en réflexion pour d'autres projets sur le territoire de la phase 1 et ailleurs sur son territoire qui lui permettra de développer le PIPB. Ces derniers seront abordés dans la phase 2 du plan de gestion des plaines inondables."

Veillez déposer à la commission le courriel dont la mention est surlignée dans ce texte ainsi que la cartographie soumise à consultation ministérielle qui localisait la "zone d'aménagement différée" et la cartographie des zones de compensation ci-haut mentionnée.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice